

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 3 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric - LEFEBVRE Sylvain - PLOQUIN Nathalie - PEGE Patrice - LEROUX Laëtitia - DELAUNAY Marie-Thérèse - LEGENDRE Jean-Pierre - LE COQ Sylviane - LABUSSIÈRE Gilles - RICHARD Françoise - MORAND Edgar - CHAUSSERAIS Samuel - MANCEAU Nathalie - RICOU Michel - DUPUIS Alain - JOUBARD Jean-Pierre - RAPICAULT Cynthia - MABILLEAU Danielle - GABILLER Christophe - SCHOUBERT Odette - ROGEREAU Monique - TOUATI Karim - MARIONNEAU Jean-Noël - RUEL Guylène - BOUDIN Maryvonne

Absents excusés :
GUILLET Véronique donne pouvoir à DELAUNAY Marie-Thérèse
PEHU Nicole donnant pouvoir à DUPUS Alain
LHERMITEAU Perrine donnant pouvoir à LEFEBVRE Sylvain
NIORE Yann

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 24/10/2025
Date d'affichage : 07/11/2025
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25

**Objet : Elections municipales – mise à disposition de salles pour les réunions électorales -
(11/2025-12)**

Dans le cadre des prochaines élections municipales, il est proposé une réflexion sur les conditions de mise à disposition de salles aux candidats, rappelant que le Conseil Municipal n'intervient que sur la fixation du tarif d'utilisation, et que le Maire est seul compétent pour se prononcer sur toute demande de mise à disposition d'un local communal, dans le respect de l'égalité de traitement de tous les candidats, et compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Aussi, il est proposé à l'assemblée de délibérer favorablement à une mise à disposition gracieuse de salles aux candidats. Monsieur le Maire expose les conditions qu'il prévoit de fixer, à savoir :

- Objet : organisation de réunions publiques dans le cadre des élections municipales 2025
- Période : sur la période allant de 6 mois avant à 1 mois après les dates de scrutin officiel



- A tout candidat officiel ou souhaitant se présenter dans l'attente de l'officialisation de sa candidature
- Contrepartie financière : aucune
- Matériel à disposition : possibilité d'utiliser le matériel présent dans la salle, en autonomie
- Nombre de réunions : sans limitation et suivant les disponibilités des salles.
- Salles concernées : Salle du Lathan, Salle du Vieux Lathan, Salle du Foyer ACL, Salle Launay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** la gratuité des salles du Lathan, du Vieux Lathan, du Foyer ACL et Launay mises à disposition à tout candidat officiel ou souhaitant se présenter dans l'attente de l'officialisation de sa candidature, pour l'organisation de réunions publiques dans le cadre des élections municipales 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,


N. PLOQUIN



Le Maire,

 F. MORTIER